Vendredi, 27 avril 1849. | 1re année. — N° 43.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris	24 fr.	12 fr.	6 fr.
Seine	28 »	14 »	7 »
Départements	32 »	16 »	8 »
Étranger	40 »	20 »	10 »

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du Journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne.	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois.	» — 50
Réclames.	2 — »»
Faits divers	3 — »»

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

La souscription en faveur des réfugiés génois à Marseille, continue d'être ouverte à la *Tribune des Peuples*. Nous publierons prochainement une nouvelle liste.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(*Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 23 mai 1848.*)

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 26 AVRIL 1849.

Des partis nombreux, subdivisés en sectes plus nombreuses encore, partagent la population française.

Ces partis s'attaquent avec force injures, se menacent, et souvent en viennent aux mains.

Tandis que la guerre civile est dans les esprits, en attendant qu'elle soit dans les cités, l'Europe est agitée par de grands mouvements. Chaque nationalité essaie de s'organiser, de se rendre indépendante.

La France laisse faire, laisse passer le mouvement européen sans y prendre garde; elle qui, de tout temps, veillait de si près aux intérêts des Peuples !

Il semble que la grande nation ait abdiqué, que désormais, se séparant du monde extérieur, elle se soit condamnée à vivre de sa seule vie, usant ses années à définir des théories plus ou moins subtiles, à entretenir dans son sein des haines funestes.

Tandis que le Barbare est à sa porte, elle se perd dans des abstractions.

Cependant le monde ne peut être libre sans l'intervention de la France. Il faut qu'elle s'occupe des intérêts des Peuples; elle n'a pas le droit de se renfermer dans le froid égoïsme que le monde officiel voudrait lui imposer.

Si la France renonce au monde, le monde, lui, ne renonce pas à la France.

Les Peuples l'appellent, l'invoquent dans leur détresse, comme ils mêlent son nom dans leurs chants de triomphe.

Tandis que l'Italien succombe, le Hongrois triomphe, les Peuples slaves s'agitent, et la Pologne s'apprête à briser la pierre qui la retient vivante dans son sépulcre.

Mais tous ces Peuples, toutes ces nations cherchent un Peuple fort de son passé, fort de son organisation unitaire, pour leur servir de point de réunion, de lien fraternel entre eux.

Ce Peuple, ce doit être le Peuple français. Et le Peuple français reste dans l'indifférence. Il oublie que le monde l'attend, l'appelle : il semble abdiquer !

Est-elle définitive cette abdication ?

N'a-t-elle donc plus rien à faire parmi les nations, cette France qui fit les croisades, qui sauva l'Europe de l'islamisme, qui fit et défit la grandeur papale ! Cette France, qui, un jour de péril, n'ayant plus d'homme capable de réunir tous ses enfants contre l'ennemi commun, enfanta Jeanne-d'Arc ! Cette France, qui émancipa l'Amérique, qui durant un quart de siècle lutta contre la vieille Europe, n'a-t-elle plus d'avenir? A-t-elle achevé sa mission? Doit-elle se laisser gagner par le froid de la mort, destinée à périr tristement comme tant de peuples au milieu de débats stériles, de haines sans objet ?

La France révolutionnaire et napoléonienne a-t-elle dit son dernier mot au monde?

Nous ne pouvons le croire ; l'Europe a encore besoin de la France, il faut que la France réponde au vœu de l'Europe.

Ces partis qui nous attristent, ces fureurs, ces haines qui nous paraissent éternelles, cesseront, disparaîtront aux cris du patriotisme.

Comme les vents favorables remettent le vaisseau dans sa route, lorsque l'esprit national, le véritable esprit français, commencera à souffler sur les partis, lorsque la véritable voix du peuple se sera fait entendre, la France reprendra son long et glorieux voyage.

Aux chants de triomphe des Hongrois, aux cris de désespoir de l'Italien, aux sanglots de la Pologne sans cesse mutilée, la France peut-elle rester indifférente ?

Les partis rentreront dans le néant, les sectes feront taire leurs rivalités puériles, bientôt le peuple français se reconnaîtra enfin; il se lèvera pour l'indépendance des nations, pour sa propre indépendance !

Ce qui semble aux yeux de tous une cause de ruine pour la nation française, la multitude des partis qui la déchirent, est pour nous un sûr garant qu'elle ne tardera pas à ramener tous ses enfants à la même communion.

Ces partis sont nombreux, mais quel est celui parmi eux qui ose prétendre à l'infaillibilité? Où est l'homme sincère qui se refuserait à reconnaître qu'il a tort pour faire disparaître une division fatale ?

Ce parti, s'il existait, cet homme, s'il se rencontrait, serait renié par tous les hommes de bien.

C'est le travail qui nous est dévolu, c'est la tâche qui nous est départie que de rechercher la vérité dans ce chaos d'opinions diverses, et, lorsque nous l'aurons trouvée, de la dire, de la proclamer bien haut, quelque haine qu'elle nous suscite, quelque persécution qu'elle nous attire, quelque déception qu'elle fasse éprouver à nos amis. Car nous sommes forts, nous travaillons pour l'avenir. Notre rêve, c'est l'union des Peuples, en constituant l'unité des nations. Pour réaliser ce rêve, bien des années ont encore à passer sur nos têtes, sur celles de nos enfans. En vérité, en vérité, nous le répétons, forts par l'abnégation que nous faisons de toute ambition personnelle, notre règne n'est pas de ce monde : nous ne pouvons être recompensés de nos labeurs que dans notre postérité.

L'UNITÉ ALLEMANDE.

« L'Allemagne une et indivisible, comme la France est maintenant une et indivisible ! » Tel a été le cri de guerre de toutes les armées révolutionnaires d'Allemagne, surgissant tout-à-coup à Francfort, à Berlin, dans la Forêt Noire, à Vienne et à Stuttgard, répondant ainsi à l'appel de l'esprit révolutionnaire de la France de Février.

La possibilité de l'unité allemande nous est démontrée par ce qu'il y avait d'unanime dans l'élan spontané de tous les Peuples allemands. Ils se sont tous reconnus enfants d'une patrie régénérée, frères en révolution. C'est l'esprit nouveau, c'est l'esprit révolutionnaire qui, en Allemagne, a fait d'un souvenir historique une actualité et une réalité des rêves des poètes.

Le vieux monde en appelle, à son tour, à l'histoire, et il essaie même de la poésie à la façon du moyen âge. C'est au nom de vieux souvenirs nationaux, c'est en citant ces vieux chants de la poésie nationale que les ennemis de l'Allemagne espèrent détruire sa naissante nationalité révolutionnaire. Ils invoquent, eux aussi, les principes d'unité. Ils se rappellent l'avoir incarnée dans la personne d'Othon l'oiseleur, de Hohenstaufen et de Habsbourg. A en croire les doctrinaires de Francfort, la vieille grandeur de l'Allemagne ne fut pas l'œuvre du Peuple allemand, mais celle des chefs de l'empire. Empire saint, apostolique romain, que Voltaire appelait un triple mensonge, n'y trouvant plus rien de saint, ni d'apostolique, ni de romain, et dont Goëthe se moquait dans son Faust : « *Das liebe heilige Roemische Reich* ; » ce fantôme d'empire, véritable *roi des Tilleuls* de la ballade de Goëthe, vieillard orné de la couronne, portant le sceptre, qui continue d'agacer le premier né de l'Allemagne, et qui ne le fascine que pour l'étouffer !

« Enfants ! gardez-vous du roi des Tilleuls, remarquez cette queue qu'il cache soigneusement et qui trahit sa nature. »

Que peuvent avoir de commun les Hohenstaufen, les robustes, les simples, les pieux chefs de croisades, avec le jeune Habsbourgs, homme de salons, jésuite et diplomate. Cette couronne de Barberousse et de Charles-Quint, chef de la chrétienté, la livrera-t-on à un Hohenzollern, humble serviteur de l'Angleterre et de la Russie ?

Vous croyez peut-être que le génie de l'Autrichien et du Prussien grandira en proportion des territoires dont vous augmenterez leur patrimoine? Mais, pour réaliser ce qu'ils auraient de grand et de beau dans l'âme, ne possèdent-ils pas déjà assez de moyens matériels? L'Autrichien n'a-t-il pas été, il y a un an, maître de trente millions d'hommes ? Quel usage a-t-il fait de sa puissance?

Envoyer les Croates en Italie pour détruire Brescia, charger les Italiens du soin de fusiller les Allemands à Vienne, et employer les Allemands au bombardement de Prague et de Léopol, est-ce travailler à fonder l'unité de l'empire ?

Non, c'est continuer la vieille politique, qui a pour maxime de diviser pour régner.

Cette maxime ne disparaîtra du code politique qu'avec le règne des Habsbourg. L'unité allemande et l'intérêt dynastiques sont deux idées qui s'excluent.

Ce besoin d'unité qui tourmente le pauvre écolier allemand, qui cause des insomnies au pauvre professeur allemand, cette idée d'unité pour laquelle on a fusillé Blum, et que l'on a poursuivie dans les députés de Kremsier, qui donc aurait dû le premier sentir ce besoin, réaliser cette idée, si ce n'étaient les représentants nés de l'Allemagne, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, pour peu qu'il y eût en eux quoi que ce soit d'impérial et de royal?

Or, vous savez, Allemands, que ce sont des écoliers, des sous-officiers et des aubergistes qui ont conservé la tradition des Othon de Saxe, des Hohenstaufen et du premier des Habsbourg. Ils sont, eux, les descendants légitimes des empereurs et des rois d'Allemagne, les fils des croisés. C'est à leurs risques et périls qu'ils ont commencé à prêcher une croisade plus sainte que celle qu'on avait tentée jadis pour délivrer le tombeau du Christ enseveli, une croisade pour protéger le berceau du Sauveur nouveau-né. Et c'est en même temps une croisade plus dangereuse que celle du moyen-âge. L'armée des croisés de la société nouvelle a constamment à lutter contre l'ennemi intérieur, contre ses propres chefs et leurs conseillers. Les souverains, leurs confesseurs et leur innombrable service à gages, ce sont les Sarrazins et les assassins *(hachichine)* de notre époque.

Du temps de Godefroy et de Saint-Louis, les Sarrazins étaient en Arabie et les assassins auprès de leur vieux de la Montagne à Alemont. Maintenant c'est à Vienne, c'est à Berlin, c'est à Cracovie que les sectateurs du Coran du vieux monde font agir le glaive et une arme inconnue des musulmans, et plus meurtrière que leurs cimeterres, l'arme légale de l'état de siége, les fusillades légales, les pontons légaux. Les sarrazins modernes, les procureurs, les bureaucrates et les bancocrates en appellent toujours à la loi, à l'instar de leurs prédécesseurs en Islam, moins la conscience.

Quant aux fanatiques du vieux de la Montagne, quant aux séides de l'ordre, leur siége est maintenant dans cette même ville d'où partaient autrefois d'innombrables armées pour défendre la Syrie, du temps de Godefroy, et la liberté des peuples opprimés, du temps de la grande révolution. Leur siége est à Paris. L'empereur de Russie, qui se proclame lui-même le seul représentant de l'ordre, est le seul ennemi sérieux de la société nouvelle, quelle qu'en soit la nationalité. Polonais, Français ou Allemands, sont appelés, comme les anciens croisés, ces réfugiés du monde féodal, à combattre d'abord cette influence, qui ressemble de tous points à celle qu'avait exercée jadis le vieux de la Montagne. Il n'y a que la différence des moyens. Les Orientaux employaient le

---

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES

DU 27 AVRIL 1849.

UNE GRANDE DAME.

I.

Mme de Verny faisait, depuis son veuvage, l'ornement de ce monde particulier qu'on appelle le faubourg Saint-Germain ; elle descendait d'une famille distinguée du Berry, et son père, frappé par la première révolution, s'était tout à fait ruiné lors de sa rentrée en France, sous la restauration, dans des spéculations qu'il avait entreprises pour relever sa fortune amoindrie. Les événements de Juillet étaient survenus, et lui avaient enlevé tout espoir. Il ne possédait plus en 1831 que sa fille, qui venait d'entrer dans sa seizième année. Un jour il lui fit connaître la triste position dans laquelle il se trouvait ; l'expropriation à la porte de son hôtel, la saisie même à la porte de sa chambre, la misère au-delà ; il lui demanda si elle consentirait à unir sa jeunesse au vieux descendant de la famille des Verny, représenté par un marquis alors âgé de soixante-dix ans.

Le père d'Hermance cachait avec peine une larme sous sa paupière ; sa voix, ordinairement grave et sévère, implorait et tremblait ; une pâleur mate décolorait son front ; le père avait fait place à l'homme dont une jeune fille tient le destin dans un monosyllabe sorti de ses lèvres.

Et puis, dans l'antichambre, attendait un homme qui d'un trait de plume, avait effacé les derniers vestiges de fortune, de bonheur ; c'était un huissier.

Hermance répondit : Oui.

Trois semaines après, sur les marches de l'autel de Saint-Thomas d'Aquin, Hermance répétait ce *oui*. La jeune fille n'était plus que la marquise de Verny.

C'est qu'en effet, si son père pouvait désormais mourir chez lui, entouré de ses portraits de famille, de ses meubles, auxquels sa main était habituée depuis son enfance, d'un autre côté l'existence de la pauvre Hermance était bien changée.

Habitant toute l'année un vieux manoir de Normandie, garde-malade d'ua vieillard cacochyme, soumise aux caprices fantasques d'un homme qui avait toujours été dur et fier, chez qui l'âge avait éteint ces sentiments d'admiration et de bonheur que procure la compagnie d'une douce et gracieuse enfant, madame la marquise de Verny avait vu crouler toutes ses illusions du jeune âge. Jeune fille, elle se voyait aimée; femme, elle n'était que respectée.

Le respect vient de tous et n'exige pas de réciprocité, l'amour vient d'un seul et veut qu'on y réponde.

Madame de Verny vivait donc avec son mari comme elle eût vécu avec la première honnête personne venue.

Elle devint veuve au bout de deux longues années. Le marquis n'avait qu'un héritier, un neveu, et il stipula dans son testament que sa femme jouirait de tous ses biens, pourvu qu'elle ne se remariât pas.

Cela voulait dire pour tout le monde que le vieillard, sachant bien qu'une femme de dix-huit ans ne supporterait pas longtemps l'ennui d'une vie solitaire, avait ainsi voulu désigner ou mieux imposer à sa veuve un second mariage avec un homme de sa race et de son nom. On s'attendait tous les jours à voir la belle marquise abandonner son héritage et le reprendre en guise de dot du vicomte de Verny.

Le monde attendait en vain depuis quatre ans.

Ce vicomte était un monsieur qui tenait beaucoup du comédien en ce qu'il avait un maintien composé pour le public et une tenue pleine de franchise en particulier. Il était sans hypocrisie un homme à deux visages. Joueur ardent, libertin effronté, abandonné de bonne heure aux mauvais instincts que n'avait pu sarcler une éducation négligée, maître d'une grande fortune dans un âge où l'on est porté à changer une pièce d'or pour voir seulement la couleur de l'argent; le vicomte en était bien vite arrivé à n'avoir plus pour tout bien que l'héritage de son oncle retenu dans les crêpes de deuil de madame de Verny.

Du vivant même du vieux marquis, le jeune de Verny avait remarqué le frais et charmant visage, la taille souple et les pieds fins de sa tante ; mais les premières tentatives de tendresse extra-avunculaires avaient été reçues avec un tel mépris que le vicomte s'était retiré sans oser jamais les réitérer.

Cependant un moment critique arrivait pour le débauché; les portes de l'hôpital financier de la rue de Clichy tournaient sur leurs gonds pour le recevoir. Dans son intérieur sa tête se montait et s'exaltait tandis qu'en public sa figure restait au niveau nécessaire pour ne pas ébranler le monde dans la croyance reçue de son prochain établissement.

Durant cinq mois, il fit auprès d'Hermance toutes les démarches permises et même hasardées ; ses visites nombreuses, ses vivacités réelles, ses inquiétudes de toute sorte aidaient encore à soutenir le ton extérieur qu'il prenait vis-à-vis de son ancienne tante.

Enfin pressé, cerné, et contraint de livrer un dernier combat à cette femme qui semblait se complaire dans le brillante liberté dont elle usait sans peur et sans reproche, une lutte prélimilaire s'établit dans son cœur. Il avait , sinon la pratique, au moins les notions théoriques du courage et de la générosité ; il avait, sinon la science, au moins l'expérience des compromis de morale. Il discuta longtemps avec lui-même, passa une nuit entière en conseil, et le matin d'une brumeuse journée de novembre, il dirigea son cabriolet vers la rue de l'Université, à l'Hôtel de Verny.

Gomme nous l'avons dit, la marquise, depuis la mort de son père et de son mari, évènements contemporains, voyait le monde et recevait grandiosement. Sa maison était certainement une des plus courues du noble faubourg. La société y était tamisée au possible, et la fleur de l'aristocratie, la vieille y était seule admise. Cette peine qu'on avait à se faire recevoir dans les salons de madame de Verny ne lui valait aucune inimitié. Cette femme si noble, si fière paraissait tellement dans son droit de choisir et d'épurer que les élus se grandissaient de leur faveur et que les appelés se pressaient à la porte, sans murmure et avec espoir de mériter enfin leur admission.

L'hôtel de Verny ouvrait ce jour là ses grands salons au premier étage, le rez-de-chaussée était réservé aux réceptions intimes et de petit comité. C'était la première grande fête que donnait la marquise ; de nouveaux arrangements avaient amené un grand nombre d'ouvriers conduits par un jeune homme d'environ vingt six ans, dans les manières polies, aisées, et d'une certaine distinctions semblaient suinter à travers les rudes habits de travail qui les cachaient en vain.

M. Eugène Barte, comme l'appelaient ses camarades les plus intimes, était menuisier ; il avait reçu de l'instruction. Appelé chez Mme de Verny pour des travaux entrepris par son patron, la marquise ne l'avait d'abord pas remarqué, mais une boiserie qu'il avait travaillée et posée lui-même dans sa chambre à coucher, ouvrege d'art des plus remarquables, qui formait alcôve, et au milieu duquel les riches draperies du lit faisaient un admirable et magnifique effet, avait appelé sur lui l'attention de l'enthousiaste et spirituelle jeune femme. Depuis lors, Eugène était chargé en chef des divers travaux d'aménagement et d'organisation intérieure qui se trouvaient à faire dans l'hôtel, et il était auprès de la marquise sur un certain pied de familia ité.

Eugène posait des cariatides en vieux chêne aux portes du boudoir attenant à la chambre à coucher ; il ouvrait et fermait les battants à chaque instant et échangeait, par leur entrebaillement, quelques phrases avec Mme de Verny, qui lisait au coin du feu le feuilleton de son journal du matin.

Tout à coup, et comme madame de Verny engageait avec son architecte intime, c'est ainsi qu'elle avait nommé M.

hachiche, espèce d'opium: le chef du Nord envoie des sommes d'argent, émet des billets de banque, et prend en masse des abonnements aux journaux de Paris.

Les Allemands, qui vivent jusqu'à présent dans les souvenirs du moyen âge, devraient mieux profiter de leurs études, en les appliquant à ce qui se passe sous nos yeux. Ils devraient tâcher de reconnaître leurs véritables ennemis et leurs auxiliaires. Nous avons déjà indiqué les positions des ennemis. Quant à leurs auxiliaires, le nom de Dembinski et de Bem, et les bulletins où l'on raconte la charge d'une légion polonaise comme décisive à la bataille d'Erlan, leur en apprendront plus que toutes les théories historiques.

L'histoire vivante est là, pour faire comprendre aux Allemands la distance qui sépare la théorie de la réalisation, un souvenir d'histoire d'un fait historique. L'Assemblée soi-disant nationale allemande de Francfort semblait être faite tout exprès pour démontrer la faiblesse dans le présent de tous ces hommes qui étaient si forts dans le passé. Il y avait dans cette Assemblée de profons théologiens, de laborieux écrivains d'histoire, des économistes de renom, tous animés de l'esprit allemand pur, tous occupés à construire une Allemagne philosophique et industrielle. Tous leurs efforts n'ont abouti qu'à proclamer solennellement leur impuissance politique. Ils ont abdiqué leur pouvoir populaire entre les mains d'un roi allemand.

Il est grandement temps pour l'Allemagne de sortir de l'école. Les hommes qui ont dirigé l'assemblée de Francfort s'avouaient eux-mêmes disciples de l'école historique, Il ne s'agit plus pour l'Allemagne de raconter l'histoire, il faut faire des choses historiques; ce n'est qu'à cette condition qu'on existe dans l'histoire. De grands faits historiques se sont accomplis en Italie et sur les champs de bataille entre la Theiss et le Danube; il y a eu des noms qui deviennent historiques. Comment se fait-il que dans le camp de la nouvelle croisade de la liberté nous n'ayons pas un seul nom de chef allemaud à citer. Il y a des combattans slaves de deux côtés opposés. La légion polonaise a combattu Radetzki en Italie; Dembinski et Bem poursuivent Windishgraetz et Jellachich, et l'Allemagne n'a produit que des Wrangel, des Schwarzemberg, des Stadion, si toutefois Stadion est Allemand. L'Allemagne, même sur le champ de bataille, se résigne à agir par les conseillers auliques et les généraux d'antichambre.

Ces généraux et ces conseillers suivent le système adopté par leurs modèles, les doctrinaires de la France. Ils savent parler aux Allemands le langage qui leur plaît, ils évoquent les souvenirs héroïques des empereurs et des chevaliers du moyen âge pour colorer de ce vernis poétique le métier très prosaïque qu'ils font, celui de préfets de police et de sergents de ville en Allemagne.

En effet, les hommes de la résistance, en Allemagne, tout savants et poétiques qu'ils prétendent être, n'ont jusqu'à présent rien enseigné à l'Europe; ils n'ont fait qu'imiter leurs maîtres, les réactionnaires de Paris, instruments plus ou moins volontaires du grand chef de la réactiou, l'empereur de Russie. Dès qu'il y eut un bombardement à Paris, les Wrangel et les Windishgraetz se hatèrent d'en faire autant à Berlin, à Prague et à Vienne. Il fallait qu'il y eût des fusillades à Paris, pour que les exécuteurs des hautes œuvres à Vienne eussent le courage d'user du même procédé. La mise de Paris en état de siége donna l'idée aux monarques allemands de mettre en état de siége leurs empires, royaumes et principautés.

L'empressement avec lequel les hommes puissants de la vieille robe suivent les exemples que leur donnent les hommes du pouvoir de la France, devraient servir de leçon aux hommes populaires allemands. Puisque vos gouvernements se font imitateurs du gouvernement français, hommes du peuple allemand, n'ayez pas honte d'imiter le peuple français ! Le poète Goëthe a déjà dit : « Les aristocrates allemands parlent français, le temps viendra où le peuple allemand commencera à parler *français !* »

Les gouvernements allemands ont ordonné, à l'exemple de celui de la France, le bombardement et les fusillades. Ils ont proclamé partout l'état de siége et ils le maintiennent jusqu'à ce jour. Peuples allemands, proclamez à votre tour, à l'exemple du Peuple français, votre frère, la République et qu'elle soit en permanence.

Celui des États allemands qui osera le premier se séparer complètement du passé, en prenant fièrement l'initiative républicaine, sera évidemment désigné par la providence comme centre d'action, comme capitale de l'Allemagne, comme le vrai siége des Othon, des Hohenstaufen et des Rodolphe dont l'esprit a depuis longtemps abandonné les résidences royales des Habsbourg, des Hohenzollern, des Saxe-Gotha et Weimar, des Zœtingen, des Wolfenbuttel, des Wittelsbach, des Zeiningen, et les châteaux féodaux de ces familles que l'on appelait *Reichs familien*, familles sans religion, sans nationalité et sans opinion, attachées à la domesticité de l'empereur, familles dont les Metternich et les Stadion sont les plus illustres représentants et probablement les derniers.

Plusieurs journaux contre-révolutionnaires parlent encore aujourd'hui de prétendues défaites essuyées par l'armée hongroise. Ils puisent leurs renseignements dans quelques feuilles allemandes à la solde du cabinet d'Olmutz.

Nous pouvons assurer que le gouvernement a reçu des nouvelles officielles qui, non-seulement ne contiennent rien qui puisse accréditer la prétendue défaite des Hongrois, mais, au contraire, qui annoncent que l'armée hongroise est constamment et partout victorieuse.

Contre-ordre a été donné à l'armée des Alpes; elle n'entrera pas en Savoie, pour le moment du moins.

Le conseil des ministres a décidé aujourd'hui que l'intervention armée n'aurait lieu qu'autant que l'armée autrichienne recommencerait les hostilités.

On nous assure que le général Bugeaud a reçu des ordres en conséquence, avec injonction de se tenir prêt à tous événements.

Le sauveur de la Transylvanie, le général Bem, de retour à Debreczin, a été solennellement accueilli. Il a reçu des Hongrois un souvenir digne de la nation dont il sert la cause. Sur la motion de l'illustre Kossuth, les Hongrois ont décidé que l'on ôterait de la couronne sacrée des anciens rois de Hongrie, qui est conservée comme une relique nationale, un diamant qui serait enchâssé dans une croix-d'honneur qu'on devait offrir au général.

C'est des mains même du chef de la nation qu'il l'a reçue.

Le diamant a été remplacé par une plaque en or portant le nom de Bem et la date de ses victoires en Transylvanie.

La couronne sacrée de Hongrie (*sacra corona Hungariæ*) se compose de deux couronnes, dont l'une a été donnée au onzième siècle par le pape Sylvestre, et l'autre par Manuel, empereur d'Orient.

Le général Bem a bien mérité cette distinction, puisqu'il a sauvé un diamant de la couronne de Hongrie, la belle province de Transylvanie.

Marine.

On discute le budget de la marine; la commission a déposé son rapport, et, d'après ce qui a eu lieu pour le département de la guerre, tout nous fait présager que la discussion sera loin d'être aussi sérieuse qu'elle devrait l'être.

La commission, d'abord, a-t-elle parfaitement compris les vues pour lesquelles elle a été instituée? nous ne le croyons pas. Les comités ont été composés d'hommes spéciaux parce qu'il s'agissait de faire une organisation nouvelle. Cette nécessité a été tellement sentie par l'Assemblée elle-même, que par un article de la Constitution elle a décrété la réorganisation de la force publique. On a essayé de donner de nouvelles bases à l'armée; elles ne sont certes pas meilleures que les anciennes, mais enfin, tant bien que mal, la commission de la guerre a rempli son mandat. La marine fait partie de la force publique au même degré que l'armée, pourquoi ne pas faire pour elle ce qu'on a fait pour l'armée de terre?

Bien plus que l'armée de terre, la marine a besoin d'être réorganisée; ses institutions, son esprit sont bien loin de pouvoir cadrer avec des lois démocratiques, et cela se conçoit, du reste. La marine, chez nous, n'a jamais été considérée que comme une force secondaire; on a abandonné son organisation à des hommes spéciaux et capables sans doute, mais qui, élevés sous la monarchie et imbus de ses principes, ont empreint leurs institutions de l'esprit qu'ils avaient eux-mêmes.

Faut-il conclure de ce peu d'intérêt qu'on a attaché à la marine que le Français n'est pas fait pour la mer? Ce n'est pas une conséquence à déduire, mais à cela il y a une cause beaucoup plus simple et plus naturelle.

Les huit dixièmes de la population française sont éloignés de la mer; comment veut-on qu'on s'occupe d'une chose qu'on ne connaît pas? Mais transportez nos hommes sur un vaisseau, et dites-nous si nos matelots ou nos officiers le cèdent en rien à ceux d'aucune autre nation de l'Europe.

Une autre cause qui, bien plus que la précédente, contribue à ne pas porter nos populations vers la marine, c'est l'organisation essentiellement aristocratique et exclusive de ce corps. Pour un engagé dans la marine il n'y a presque pas d'avenir possible. Dans l'armée de terre, un soldat peut devenir officier, cela se voit même très souvent, mais un matelot ou un volontaire arrive rarement à un grade plus élevé que celui de maître, c'est-à-dire au grade de premier matelot.

On objectera à cela que la marine exigeant des connaissances spéciales très étendues, il n'y a guère que les jeunes gens sortis des écoles qui puissent remplir convenablement les emplois qu'elle offre; soit, mais combien d'officiers distingués n'aurions-nons pas si on ne se privait volontairement de leurs services par l'impossibilité où on les met d'arriver; ils auraient moins de théorie mais bien plus de pratique que ceux sortis du vaisseau-école. Qui empêcherait d'ailleurs de prendre des garanties, et pourquoi ne pas ouvrir chaque année un concours où les volontaires et les maîtres seuls seraient admis pour un certain nombre de places d'enseignes réservées aux hommes de cette catégorie? Ce serait un moyen d'exciter à l'étude nos marins dans leurs heures de loisir, et de donner à toutes les capacités les moyens de se développer, au lieu de les étouffer. Jean-Bart, qui était primitivement matelot, Duguay-Trouin, qui commença comme volontaire, en ont-ils été moins des marins dont la France s'honore à juste titre?

C'était donc par une réforme qu'il fallait commencer, et nous ne pouvons regarder que comme oiseuse la discussion qui va avoir lieu sur le budget de la marine.

Restreinte à cette seule spécialité, nous trouvons encore que la commission n'a pas adopté une ligne nationale; beaucoup des réductions qu'elle propose tendent à diminuer notre effectif naval, et cependant notre marine est loin d'être sur un pied convenable. La France ne peut avoir une marine de second ordre sans sacrifier ses droits et ses intérêts même sur le continent. Le projet de la commission tend malheureusement à ce but.

La commission commence par dire que, suivant les circonstances, notre effectif doit varier; d'accord, mais est-ce en présence des événements actuels que nous devons nous affaiblir? Une conflagration générale peut s'élever d'un moment à l'autre, serions-nous prêts à soutenir la lutte sur mer? Nous en doutons. Un vaisseau ne s'établit pas sur le pied de guerre aussi vite qu'un bataillon; et sur mer c'est le plus vivement et le mieux préparé qui a tous les avantages. Pour arriver à ce résultat, il faut que la flotte soit toujours proportionnellement de trois cinquièmes supérieure à l'armée.

Le projet de la commission amènerait notre flotte à une situation inférieure à celle qu'elle avait sous Louis-Philippe, et cela sous prétexte d'économie; mais cette économie de quelque mille francs peut nous être bien funeste, qu'on y réfléchisse.

Les seules réductions proposées par la commission qui nous aient paru justes, sont celles qui portent sur le personnel qu'il est grandement besoin d'améliorer. Loin de vouloir diminuer notre effectif naval, nous aurions voulu le voir augmenter.

Le rapporteur constate qu'un marin embarqué sur un vaisseau de ligne coûte à l'état, par an, 700 fr. de moins que s'il était embarqué sur un brick, ce qui prouve qu'il y a tout avantage à avoir des vaisseaux de ligne, sans parler de l'immense supériorité que ces vaisseaux ont comme force sur un nombre de petits vaisseaux équivalents au même nombre de canons.

A l'extérieur, nous ne pourrons lutter d'influence avec l'Angleterre que lorsque nous aurons une marine égale à la sienne; nous avons tous les matériaux et toutes les ressources pour arriver là : pourquoi ne pas les employer?

La commission est donc complètement en dehors des idées qu'elle devrait avoir, et si nous rendons justice à son bon esprit lorsqu'elle soutient l'infanterie et l'artillerie de marine, nous ne pouvons ne pas déplorer les funestes tendances qu'elle a à réduire le nombre de nos vaisseaux et de nos marins, à diminuer encore notre influence à l'étranger, qui pourtant est loin d'être trop grande, grâce à MM. Duchâtel et Guizot, et aux citoyens Barrot et Faucher, leurs continuateurs.

Nous engageons donc vivement l'Assemblée à examiner attentivement les réductions qu'on lui propose et à ne pas se laisser entraîner à faire encore descendre à la France un échelon de son ancienne grandeur.

Aux nations civilisées, le gouvernement sicilien.

(*Suite*. — Voir le numéro d'hier.)

Pendant que les choses se passaient ainsi en Sicile, les amiraux prévenaient leurs ministres respectifs des difficultés élevées par le gouvernement sicilien; ils leur signifiaient en même temps que le roi de Naples pouvant considérer ces difficultés comme le rejet de ses conditions l'armistice devait être regardé comme dénoncé au 19 mars pour expirer le 29. A cet avertissement le gouvernement sicilien répondait qu'il considérait l'armistice comme formellement dénoncé et qu'il était en droit de reprendre les hostilités le 29 mars au point du jour.

Pendant ce temps, le peuple déjà informé des propositions de Gaëte, se préparait à soutenir par les armes ses droits outragés. L'acte de Gaëte n'avait servi qu'à porter à son comble l'enthousiasme populaire sur tous les points de la Sicile et donnait à tous les esprits une seule impulsion, une même volonté.

Cependant les ministres français et anglais, M. Rayneval et M. Temple, arrivaient sur la rade de Palerme. L'opinion publique se prononçait de plus en plus. Le lendemain de leur arrivée ils communiquaient au ministère de nouveaux documents, lesquels sous forme de mémoire ne contenaient en substance que des communications semblables à celles qui avaient été faites par les deux amiraux. Rien n'avait été changé aux articles de l'acte de Gaëte; mais l'intitulé avait disparu et la fin était légèrement modifiée.

Il avait été convenu que toute communication venant directement des deux puissances serait aussitôt présentée au parlement; le jour même de cette communication le parlement fut convoqué.

Les deux chambres législatives connaissaient déjà l'acte de Gaëte, qui, par le fait des amiraux, avait déjà reçu une grande publicité; à peine le ministre ouvrait la bouche pour déclarer que les propositions qui étaient faites étaient les mêmes que celles contenues en l'acte de Gaëte, qu'aussitôt, par acclamation et unanimement, l'*ultimatum* était rejeté, la conduite du gouvernement approuvée, et la cessation de l'armistice acceptée. Les ministres et les amiraux français et anglais, après avoir reçu communication de la décision du parlement, prirent congé du président et du ministère. L'amiral français fut le seul à nous donner acte de cette communication.

Tels ont été les actes du gouvernement sicilien pendant la trop courte médiation (si l'on peut lui donner ce nom) de la France et de la Grande-Bretagne. Le gouvernement ne pouvait pas, ne voulait pas déroger à ses devoirs; et bien qu'il fût dans l'obligation de soumettre à la représentation nationale toutes les communications à lui faites par les deux gouvernements, il ne croyait nullement engager sa responsabilité en s'abstenant de notifier au parlement un acte dont la seule présentation aux chambres constituait un crime de félonie, un acte qui (eût-il été présentable) détruisait de fond en comble, non pas seulement les antiques libertés de la Sicile, mais encore l'ordre de choses fondé librement et constitutionnellement par la Sicile depuis le 12 janvier. La cessation imprévue de l'armistice mettait aussi le gouvernement dans l'obligation de répondre avec l'attitude et la dignité qui sont le caractère d'un peuple libre, de répondre, disons-nous, que la Sicile elle même était en droit de reprendre les hostilités à l'expiration du terme fixé.

Voilà ce que faisait le gouvernement, sans même consulter les Chambres, inspiré par la sagesse et son patriotisme; il répondait avec dédain aux nouvelles provocations du roi de Naples, et lui adressait un refus solennel au nom de la Sicile, unie toute entière pour repousser ses propositions.

La Sicile, d'ailleurs, avait rompu irrévocablement avec les Bourbons; il n'y avait plus de conciliation possible après l'acte de déchéance du 13 avril. Quand même cet acte n'aurait pas existé, quand même la Sicile toute entière n'eût pas éprouvé un sentiment d'aversion qui la portait pour son propre salut à repousser une race abhorrée, les faits postérieurs suffisaient pour porter la haine à son comble.

Ces faits sont la ruine de l'héroïque Messine, les mauvais traitements subis par les malheureux prisonniers faits dans les eaux de Corfou. Nous, cependant, nous embrassions comme nos frères les soldats napolitains qui étaient tombés dans nos mains au mois de janvier. Nous leur fournissions abondamment toutes sortes de provisions. Nous renvoyions dans leurs foyers tous ceux que nous avions pris par centaines et par milliers à Messine, à Catane, à Trapani, à Termini, à Melazzo et à Girgenti, tandis que le roi

---

Eugène, une dissertation ingénieuse sur le génie trinital de Buonarotti, on annonça M. le vicomte de Verny.

La porte du boudoir croisa ses deux battants sous sa portière de damas bleu.

— Pardonnez-moi, belle tante d'être aussi matinal; je ne suis pas assez vertueux pour avoir le droit de me présenter au lever de l'aurore et j'ai besoin d'être excusé.

— Puisque vous voilà, monsieur, il importe peu que je pardonne ou non, répondit avec un déplaisir marqué Mme de Verny à son peu cher neveu.

— Madame, reprit le vicomte un peu piqué, c'est d'affaires que je viens vous entretenir, et le calme du matin est d'un grand secours pour une conférence bellico-notariale.

— Vos visites journalières ne sauraient donc vous suffire ?

— Je vous fais, chère tante, ma cour tous les après-midi; ce sont là des visites matrimoniales, une poursuite avouée, reconnue, à laquelle vous échappez sans cesse, mais que je puis renouveler au grand jour. Ce matin c'est encore une visite matrimoniale, mais considérée sous un point de vue différent. Chaque jour je viens vous voir pour tout le monde, aujour l'hui je me présente pour moi seul.

— Que voulez vous dire, monsieur ?

— Je vais droit au but. Le monde attend une union qui semble inévitable; vous l'éloignez et le monde attend comme une bonne personne qu'il est; mais moi, madame, je ne puis pas attendre, il me faut une solution, et vous savez du reste qu'il est absolument nécessaire que cette solution soit telle que vous perdiez tout droit à la succession de mon oncle.

— Il me semblait, monsieur le vicomte, vous avoir fait clairement eutrevoir qu'il y avait entre nous une telle incompatiblité de goûts, de sentiments, d'humeur...

—Vous ne comprenez pas, ma chère tante: votre réponse serait bonne pour mes visites de l'après-midi; mais je vous ai prévenue que je venais vous parler affaires. Nos goûts et nos sentiments sont étrangers à la question. Je ne vous demande pas si vous voulez de moi, je vous dis seulement qu'il est indispensable que je rentre dans un héritage qui m'appartient et dont je ne puis plus me passer.

— Monsieur...

— Dans les réceptions ordinaires que vous voulez bien m'accorder, je plaide pour moi le point de fait. Ce matin, il s'agit uniquement du point de droit. En fait, je vous aime. Chaque jour mon amour augmente; il me semble que je mourrais, si je vous voyais prendre un autre nom que le mien; toutes les tortures de la jalousie me dévorent sans pitié et me tourmenteront jusqu'à ce que votre choix soit fixé sur moi... Mais en droit, ma tante, ce n'est point cela. Le droit dit purement et simplement ceci : que Mme de Verny se marie, et le vicomte de Verny devient l'héritier de son oncle défunt.

Voilà le point de droit sur lequel je me permets d'appeler votre sérieuse et immédiate attention. Que vous m'acceptiez pour époux ou que vous me repoussiez, cela peut émouvoir l'amoureux qui vient supplier votre cœur; mais en ce moment je suis un héritier qui tient à rentrer dans ses droits. Je vous laisse le choix de l'époux, mais je viens de la manière la plus formelle vous... conseiller le mariage.

— Un tel langage est une méprisable insulte, monsieur.

— Vraiment, chère tante, vous n'êtes pas raisonnable, si je voulais vous imposer mon amour, à la bonne heure; mais malgré l'ardeur de mes sentiments pour vous, je les voile complètement. A coup sûr, vous ne tenez pas au veuvage. Vous êtes belle, honorée, vous êtes en tout point une femme remarquable et remarquée, mais à votre âge les heures s'écoulent vite. Vous n'êtes pas sans avoir au fond du cœur une sympathie, si elle m'est contraire, j'avoue que je la hais, mais vous ne sauriez me blâmer, puisque je la respecte au point de vous forcer à la découvrir et à la sanctionner, quelque mal que cela puisse me faire.

— Voilà un étrange discours, monsieur le vicomte, répondit la jeune femme epouvantée de l'air calme et froid et du cynisme avec lequel s'exprimait le vicomte.

— C'est une opinion cela, ma tante, et je vous demande une réponse.

— En vérité, monsieur, je veux mettre fin à une pareille conversation.

— Vous en tenez la conclusion dans votre gracieuse bouche, marquise; j'attends.

— Et si je vous déclare que ma volonté formelle est de ne pas me remarier ?

— Alors, medame, comme une semblable fin de non-recevoir me blesserait de tous les côtés à la fois, je veux en loyal adversaire vous indiquer mon plan de campagne.

Depuis l'arrivée de M. de Verny, le bruit du marteau avait eessé dans le boudoir, et à ce moment les plis de la portière s'agitèrent doncement.

Le vicomte reprit :

— Ce plan est des plus simples, ce qui le rend infaillible. Vous comprenez bien que je ne veux pas du haut de votre fortune actuelle vous jeter dans une misère abjecte. Parmi les aspirants à votre main se trouve le comte de Bernain, gentil garçon, mais assez timide, disent les uns, un peu sot, disent les autres. Le comte est si bénignement complaisant qu'on le considère comme un rival peu dangereux pour moi, car on me fait l'honneur de m'accepter, vous le savez, comme votre futur époux. M. de Bernain est très-riche, plus peut-être que je ne le serai quand vous aurez un second mari. Ce pauvre garçon est d'ailleurs dans ma dépendance absolue; il sait mes projets sur la fortune de mon oncle, mais il me croit très-disposé à lui laisser l'autre part de l'héritege, votre belle et gracieuse main. Or, je lui ai donné à entendre que vous le voyiez avec un intérêt des plus vifs, j'ai eu soin de vous l'envoyer souvent à des heures où vous êtes seule, comme en ce moment, par exemple; il venait vous rendre de ces légers services dont il est prodigue, et il le faisait si naïvement que vous n'en avez pris aucun ombrage. Mais, durant ce temps, je me plaignais partout de ces assiduités. j'insinuais que, peut-être, ces fréquentes visites dans de pareils instants cachaient... pardonnez-moi, le mot, chère tante, je ne l'ai jamais dit, mais il a été répété par plusieurs dames de vos amies, cachait une... intrigue.

— Monsieur !

— O ma tante, laissez-moi finir, j'ouvre les hostilités sur-le-champ, et je tiens à vous faire une franche déclaration de guerre.

Je disais donc qu'on répète à présent qu'il se pourrait bien que pour ne pas perdre la fortune que vous a laissée mon oncle, et ne pas manquer à la loi de réciprocité envers M, de Bernain pour les bons soins dont il vous entoure, vous vous êtes arrangés tous deux de façon à vous passer d'une formalité que le code civil déclare indispensable.

— C'en est trop, M. de Bernain sera le premier à démentir...

— Je le sais bien, ma chère tante, mais plus il le démentira, plus on le croira. Je serais désolé qu'il ne fît point tempête, et soyez tranquille je l'y exciterai de mon mieux.

— Mais vous me perdez ainsi, s'écria la marquise d'une voix déchirante, tandis que deux larmes brûlantes coulaient le long de sa joue.

— C'est à dire que je vous place dans cette alternative ou de réparer votre faute (il est convenu que cette faute est faite) en épousant le comte; et dans ce cas, vous me remettez les biens de mon oncle, sans que vous même en souffriez beaucoup, puisque vous retrouvez une fortune égale, une position aussi élevée, un mari qui ne saurait vous déplaire.

Ou de m'épouser moi-même, ce qui fait tomber à l'instant ces vilains bruits, et ce qui produit matériellement pour moi un résultat pareil à celui du premier cas.

ALPHONSE HERMANT.

(*La suite à demain.*)

chassait de Naples les Siciliens inoffensifs qui s'y trouvaient pour leurs affaires, et mettait toutes sortes d'entraves à l'industrie, au commerce et aux échanges entre les Napolitains et les Siciliens.

Tous ces motifs rendaient impossible toute conciliation avec le Bourbon et l'idée seule d'un arrangement inspirait une universelle et extrême répugnance.

Mais dans la supposition d'un arrangement avec le roi de Naples quelles étaient les conditions, les garanties que l'on offrait à la Sicile? quels sont les avantages?

La Sicile ne pouvait pas assurément accepter un accord déshonorant; elle ne pouvait pas abandonner les droits imprescriptibles pour de stériles promesses et de fallacieuses concessions.

Après la révolution, après tout ce qui s'était dit dans les chambres de France et d'Angleterre, la Sicile pouvait-elle s'attendre que tout ce qu'elle obtenu par la médiation n'était que la simple promesse d'une constitution émanant du roi seul et ajournée au mois de juin? Pouvait-elle s'attendre à la simple promesse d'une loi sur la presse décretée par le roi seul agissant dans la plénitude de sa toute-puissance? S'attendait-elle, la Sicile, elle qui ne s'était levée que pour son indépendance, « n'être plus qu'une partie intégrante du royaume des deux Siciles? à n'avoir qu'un pouvoir législatif collectif en apparence, mais presque entièrement dévolu au souverain? A voir résider près de lui le ministre de la guerre, celui de la marine, celui des affaires étrangères, sous ce prétexte que le roi, par la constitution, commande les forces de terre et de mer, et a la direction suprême des affaires étrangères? que les ministres ne seraient responsables ni près du parlement de la Sicile, ni de celui de Naples? qu'ils n'auraient été par là que les ministres d'un roi absolu? Pouvait-on s'attendre à voir revivre en Sicile ces lois, cette centralisation administrative, qui répugnent tant au caractère sicilien, et au retour de cette abominable police que la révolution avait chassée?

Vraiment, personne n'aurait pu supposer qu'on donnât le nom de constitution de 1812 à toutes ces énormités divisées en 56 articles dans l'acte de Gaëte, qui en fin de compte ne serait qu'une aveugle soumission de la Sicile au bon plaisir du roi.

Avec les pairs nommés à vie et en nombre illimité, avec l'élévation du cens pour les électeurs et pour les éligibles, seules choses qu'on ait tirées de la constitution de 1812, avec un parlement réduit aux mesquines proportions d'un conseil provincial, que limite à chaque instant la prérogative royale; enfin avec des réserves qui annullent ces concessions et ne laissent d'autre réponse que la guerre, que pouvait, que devait faire la Sicile? Un pouvoir exécutif tronqué et illusoire, un pouvoir législatif apparent et énervé, une armée ennemie au sein du pays, une dette grevée de plusieurs millions de ducats, toute garantie enlevée ou mal défendue, enfin une race déchue qui n'a pour se soutenir que le droit divin; tout cela n'était point une constitution, encore moins la constitution de 1812, que la Sicile voulait pour elle-même accommoder au temps présent.

Ces conditions n'étaient pas celles qu'un Peuple qui respecte sa propre réputation pouvait accepter, surtout après les exemples donnés de tout temps par les Bourbons sur leur manière d'entendre et de pratiquer les Constitutions.

La Sicile a rejeté l'*ultimatum* qui était la critique la plus sanglante et la plus amère de la révolution qui lui rendait la liberté. Elle était lasse, elle avait fait une longue et triste expérience des promesses bourbonniennes. Si du côté de ceux qui nous les apportaient il y avait le désir de maintenir la paix européenne, d'empêcher que le sang coulât, du côté de ceux qui les repoussaient non-seulement était le bon droit, mais encore la volonté unanime, solennelle de toute la nation sicilienne. Les hommes comme les nations peuvent se dévouer au martyre, mais non sacrifier leur honneur, et la paix ne s'achète pas à un prix ignominieux et dégradant.

La Sicile, qui dans tout le cours de sa révolution a donné des preuves évidentes de sa modération civile et politique, ne reprend de nouveau les armes que parce que le tyran, l'usurpateur de ses droits ne veut pas renoncer au bonheur de la tourmenter, parce que la Sicile a méprisé ses ridicules et fallacieuses propositions, il veut lui porter de nouveau l'oppression et l'esclavage; il rêve la conquête et l'invasion; il prépare une guerre de terreur et d'extermination afin d'apaiser la soif de vengeance féroce, insatiable, éternelle qui le dévore. La Sicile assaillie et menacée dans sa propre existence a pour elle le droit supérieur de sa propre défense. Elle se confie dans la sainteté de sa cause, dans le courage et l'enthousiasme de ses valeureux enfants; avec ces appuis, avec l'aide du Tout-Puissant, la victoire sera pour nous et la sainte cause de l'indépendance sicilienne triomphera complètement de son ennemi.

Par cet exposé fidèle, les nations civilisées de l'un et de l'autre hémisphère pourront connaître et apprécier les causes de la guerre sicilienne.

L'Italie, plus particulièrement, pourra en apprécier l'importance, et l'influence qu'elle doit exercer sur les destinées de la Péninsule, qu'elle sache que la guerre qui se fait en Sicile est faite à l'ennemi commun de l'Italie.

Que le monde entier apprenne le vrai caractère de cette guerre, dont le cri a retenti de nouveau le 31 mars 1849, mémorable anniversaire des Vêpres siciliennes de 1282, et qui commençait au bruit du canon de la marine d'Ali.

Palerme, 4 avril 1849.

RUGGIERO SOTTIO, président du gouvernement du royaume de Sicile; le prince de BUTERA, ministre des affaires étrangères et du commerce; MARIANO STABILE, ministre de la guerre et marine; VINCENZO DI MARIO, ministre des finances; PASQUALE CALVI, ministre des cultes et de la justice; GAETANO CATALANO, ministre de l'intérieur; VINCENZO ERRANTE, ministre de l'instruction publique et des travaux publics.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

ACTES OFFICIELS.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui dans sa partie officielle:

1° Un arrêté du président de la République qui nomme maîtres des requêtes MM. Cheveigné, Luca, Pagès, Raulin, Thierry, Cornudet, François, Montant-Masson, de Sahune, Gomel, Calmon, Hallez-Claparède, de Bussière, Vuitry, Reverchon, Camus-Dumartroy, Davesne, Dubois (Eugène), Tripier, Goupil, Pascalis, Fabas, Maigne;

2° Un arrêté du président de la République qui décide que M. Léon Cornudet remplira auprès de la section du contentieux les fonctions du ministère public, et que MM. Vuitry et Dumartroy, maîtres des requêtes, le suppléeront dans ses fonctions;

3° Un arrêté du président de la République qui nomme M. Prosper Hochet secrétaire général du Conseil d'Etat;

4° Un rapport de M. le ministre de l'agriculture et du commerce sur les colonies agricoles.

Séance de l'Assemblée.

BUDGET DE LA MARINE.

Nous ignorons ce que pensent les trois monarques du Nord et leurs confrères en despotisme dans le reste de l'Europe en voyant les représentants de la République française, chaque fois qu'il s'agit des forces militaires de leur pays, se livrer à des appels passionnés à la gloire, à la dignité, à l'honneur de la France; mais nous savons bien ce qu'en pensent les Peuples, soit qu'ils se nomment Siciliens ou Lombards et qu'ils succombent sous l'oppression étrangère ou intérieure, soit qu'on les appelle Hongrois et qu'ils détruisent à eux seuls un des plus puissants empires du monde, sans une armée régulière de 500,000 hommes, sans un budget de guerre d'un demi-milliard.

Nous savons de plus ce que répondrait le paysan, ce grand contribuable de l'Etat, si on lui demandait son avis à propos des réductions dans le budget de la marine tout en lui racontant les humiliations que l'Angleterre a fait subir à la France du temps des Bourbons, ou bien la position contemplative de la flotte républicaine en face du massacre de Messine, du sac de Catane, du blocus de Venise, du bombardement de Gênes.

En effet, si la marine ne devait servir qu'à enregistrer les échecs éprouvés dans la question d'Orient, l'indemnité pritchardiste, les vexations de Rosas contre nos patriotes de Montévideo, les triomphes du bombardeur de Naples, du pillard d'Autriche, ou bien de temps à autre une expédition dans le genre de celle de Civita-Vecchia, mieux vaudrait supprimer la flotte, vendre les vaisseaux et se contenter de quelques bâtiments de commerce qui promèneraient de par les mers les marchandises et la honte du pays. Heureusement les ministères passent, mais le Peuple reste, et si les premiers abusent des forces de la nation ou les paralyse, le second souvent les ramène soudain dans la vraie voie de l'action, et nous croyons que le temps n'est pas éloigné où le pavillon de la République saura faire honneur au Peuple français.

En attendant, laissons M. Perrinon proposer les réductions et M. Dufaure les repousser; chacun de ces messieurs, pour appuyer son raisonnement, ne manque pas d'arguments plus ou moins irréfutables, et nous avouons qu'à moins d'être marin ou très versé dans la question de marine, on est tenté de donner raison à celui qui descend le dernier de la tribune, et quelques uns de nos confrères auront beau nous jeter la pierre pour notre réserve, nous dirons qu'il ne suffit pas d'être journaliste pour se croire arbitre infaillible en toute matière de discussion: mais, en revanche, il suffit d'être homme du Peuple et d'avoir ses principes pour pouvoir dire en âme et conscience que la nation, en payant des millions pour sa marine, a le droit d'exiger qu'on soutienne sa dignité et son honneur à l'extérieur, et qu'on ne se serve pas de ses vaisseaux pour assister froidement aux égorgements des Peuples ou aux humiliations infligées au pays par l'étranger.

Du temps de Louis-Philippe, nous aurions certes entendu un discours prononcé en ce sens par M. de Lamartine; mais aujourd'hui que la Révolution de Février nous a montré le célèbre orateur dans toute son impuissance, nous avons été réduits à l'écouter pendant une demi-heure, refaisant ses anciennes phrases de membre du gouvernement provisoire, sans pouvoir nous rendre ensuite compte de la cause qu'il défendait. Toutefois, après un mûr examen, il nous semble que c'est contre les réductions que M. de Lamartine s'est élevé, car il a parlé de l'étendue des frontières de la France, de l'industrie qu'elle avait besoin de protéger, de ses relations avec la Chine, que l'ex-ministre des affaires étrangères respecte sans doute à cause du peu d'abus qu'elle fait de son influence sur la grande muraille.

La phrase n'a pas manqué cette fois-ci à l'orateur, bien que nous soyons obligés de constater qu'elle a prodigieusement perdu de son ancienne verve. « Vous voulez de l'économie, s'est écrié M. de Lamartine, eh bien! vous en ferez, mais cela sera de l'économie sur le commerce, sur l'industrie, sur le patriotisme!... » L'auditoire a aussi perdu l'habitude de s'enthousiasmer aux effets d'éloquence de M. de Lamartine; il est resté froid, et c'est alors que le tribun sentimental, voulant s'adresser plus directement aux opinions de la majorité de l'Assemblée, s'est mis à assurer qu'il espérait que la sagesse de la République saurait éviter la guerre; que la France, en arborant un principe et en provoquant une guerre continentale, verrait se dresser contre elle une coalition qui l'entraînerait dans une lutte longue et terrible; qu'il y avait une autre guerre plus possible, la guerre territoriale, une guerre d'influence, de protection, en un mot une guerre *modérée* et dont les avantages surpasseraient de beaucoup les frais et les dangers de la République.

Nous ne savons pas si M. Lamartine entend par la guerre modérée un combat où les deux partis n'auraient aucune envie de se battre, et nous resterons sans doute longtemps sans pouvoir nous expliquer clairement la vraie pensée de l'honorable orateur. La dernière phrase de M. Lamartine nous a frappé par un trait vigoureux, malheureusement ce trait n'était pas à lui, c'était une citation d'une réponse de Napoléon.

Après un discours de M. Bureaux de Puzy en faveur de la réduction de 156,000 fr. proposée par la commission sur le nombre des officiers de marine l'Assemblée a procédé au scrutin de division et a rejeté le projet de la commission à la majorité de dix voix. La suite de la discussion sur le budget de la marine a été renvoyée à demain.

Comités et commissions.

M. Corbon a été nommé président et M. Emmery secrétaire de la commission chargée de faire un rapport sur le fond de la proposition relative au bassin houiller de la Loire.

—

M. Emile Martin, au nom du comité des travaux publics, a déposé son rapport sur la proposition du citoyen Gayot, tendant à faire jouir du bénéfice de l'art. 1er du décret du 13 juillet 1848 les bâtiments commencés avant le 1er janvier 1850.

—

M. Corne a déposé, au nom de la commission du budget, son rapport sur la fixation des dépenses du ministère de la justice pour 1849.

C'est aujourd'hui à onze heures et demie que devait avoir lieu l'adjudication de l'emprunt de 25 millions à contracter par la ville de Paris. Cet emprunt n'avait pu être adjugé le 26 mars dernier faute de soumission acceptable.

A midi le conseiller Blanche a donné lecture des lois et décrets qui autorisent l'emprunt, après quoi M. le préfet de la Seine a déposé sur le bureau un paquet cacheté contenant pas le *minimum* arrêté en conseil. Un quart-d'heure de grâce a été accordé aux soumissionnaires. Il n'y en a eu que deux.

La première était celle de MM. Cusin, Legendre et compagnie, banquiers, rue des Bourdonnais, 11. Ils offraient 1,066 fr. 65 c. pour chaque coupon de 1,000 francs, faisant au total 26,663,750.

La seconde celle de MM. Buchet, Thomas et compagnie, banquiers, rue Hauteville, portait l'offre de payer chaque coupon de 1,000 fr. 1,105 fr. 40 et les 25,000 coupons 27,635,000. Cette soumission ne dépassant pas le *minimum* a été acceptée et les soumissionnaires proclamés adjudicataires de l'emprunt.

L'*Union nationale* de la Dordogne patronne une liste de candidats en tête de laquelle figure le nom de M. le maréchal Bugeaud, *nom glorieux, personnification de l'ordre social*. On nous assure que le rédacteur en chef de L'*Union* est le même homme qui se posait le 1er février *comme le représentant du parti légitimiste* à l'époque du duel qui eut lieu entre les républicains et les légitimistes.

Nous engageons le rédacteur en chef de L'*Union* à relire les articles que M. de Calvimont écrivait en 1832 sur M. Bugeaud dans le journal le *Revenant*. Ils sont notre meilleure réplique.

L'Asemblée nationale s'est réunie à l'ouverture de la séance en comité secret. Ni journaliste, ni huissier n'y ont été admis. Il s'agissait de voter les dépenses de son budget particulier pour l'année 1849. Ces dépenses s'élèvent à environ 8,000,000 fr. D'après une note qui nous est communiquée par des membres de la commission, le rapporteur M. Etienne, a proposé diverses économies sur le personnel des employés, et notamment sur les frais d'impression. D'après le rapport, les représentants ne pourront plus faire imprimer aux frais de l'Assemblée les discours et exposés des motifs annexés à leurs propositions. Le rôle général des pétitions adressées à l'Assemblée, lesquelles s'élèvent au nombre de 13 à 14,000 dans cette session, ne sera plus imprimé.

Ces propositions, qui donnent une économie considérable, ont été adoptées à l'unanimité.

Quant aux réductions sur le personnel, des secrétaires-rédacteurs et des huissiers, elles ne doivent avoir lieu, à ce qu'on assure, qu'après les extinctions. En ce qui concerne les procès-verbaux des séances, M. Etienne, dans son rapport, exprime l'avis qu'ils contiennent seulement l'énonciation très-sommaire de la discussion, et principalement les résolutions de l'Assemblée et les incidents.

Aux termes d'une réduction également adoptée, un réglement d'administration et de comptabilité régira à l'avenir tous les services de l'Assemblée; c'est une amélioration importante qui est due à l'initiative de M. Etienne et de la commission de comptabilité.

On nous assure que le ministre des affaires étrangères a reçu une notification officielle du gouvernement de la République romaine, par laquelle les triumvirs et l'Assemblée nationale en protestant contre toute intervention armée de la France afin de changer le gouvernement et d'imposer au peuple une autre forme du gouvernement que celui qu'il s'est choisi, déclarant qu'ils opposeront la force contre l'invasion soit française soit d'une autre nation quelconque.

Le gouvernement n'a reçu aucune nouvelle sur la guerre entre la Sicile et le roi de Naples.

La révocation de M. Napoléon Bonaparte de son poste d'ambassadeur à Madrid, était aujourd'hui le sujet de toutes les conversations à l'Assemblée nationale. Nous savons bien que M. Napoléon Bonaparte était un des plus chaleureux défenseurs de l'indépendance italienne. On se rappelle que lors de la nouvelle reçue de la problématique bataille de Novare, le comité des affaires étrangères était appelé en séance extraordinaire. C'est lui qui montra le plus de zèle pour déterminer le gouvernement à intervenir par la force armée en Italie et pour secourir le Piémont.

Depuis ce moment fatal les affaires d'Italie ont empiré chaque jour davantage, et l'intervention armée à Civita-Vecchia a mis au jour toutes les vues du gouvernement français sur la question italienne. M. Napoléon Bonaparte, quoique éloigné de Paris, n'a pu rester muet en voyant que la gloire immortelle de son nom allait recevoir une des plus graves insultes, justement là où il a acquis toute sa célébrité. Il a protesté. Cette protestation a été considérée par le gouvernement comme une insulte. Aussi le conseil des ministres s'est-il rassemblé hier au soir à onze heures, et là on a arrrêté la révocation de M. Napoléon Bonaparte. Cette révocation se trouve consignée dans le *Moniteur* de ce matin. M. Napoléon Bonaparte est attendu à Paris ce soir ou demain. Il a quitté Madrid le 21 avril.

Le journal orléaniste, le *Constitutionnel* se félicite aujourd'hui de la séparation du pays en deux camps: « celui des rouges, dit-il, et celui qui veut continuer la *politique réparatrice* du 10 décembre. »

Pour le *Constitutionnel*, comme pour tous les journaux orléanistes, « continuer la *politique réparatrice* du 10 décembre, c'est maintenir ou amener aux affaires ces hommes que le 24 février avait proscrits; c'est préparer la restauration de l'orléanisme dans les idées en attendant qu'elle soit dans les faits par l'un des membres de la famille de Louis-Philippe.

N'en déplaise au *Constitutionnel*, c'est-à-dire, à l'orléanisme, la politique du 10 décembre ne doit pas être telle qu'il la voudrait.

Nous ne cesserons de le répéter, le vote du 10 décembre a voulu inaugurer une politique nationale. Le 10 décembre, les électeurs français ont entendu fermer les avenues du pouvoir aux hommes politiques qui y avaient déjà été plus ou moins longtemps. Parmi ces hommes que le vote du 10 décembre proscrivait, ceux qui sont imbus des doctrines de l'orléanisme étaient au premier rang.

En un mot, le 10 décembre, la France n'a pas entendu condamner la Révolution de février, mais bien lui rendre toute sa signification, la consacrer définitivement.

Travailler à détruire cette révolution, comme le fait le *Constitutionnel*, ce n'est donc pas obéir à la volonté de la France, c'est pousser au désordre, à l'anarchie, c'est autoriser les violences contre lesquelles les amis de la Révolution voudraient la défendre.

ITALIE.

Piémont. — TURIN, 17 *avril.* — Nous apprenons de bonne source qu'à Vienne on a rejeté les modifications demandées par le gouvernement piémontais à l'armistice de Novare et qq'en conséquence des fourriers sont partis pour Alexandrie pour y préparer des logements militaires. (*Concordia.*)

— On dit que l'instruction du procès de Romarino est terminée et qu'il a été reconnu coupable de désobéissance aux ordres du commandant.

— Malgré les assurances données par le *Saggiatore*, journal de Turin (à la date du 19), qu'Alexandrie ne serait pas occupée par les Autrichiens et que la déclaration publiée à cet égard par le journal officiel n'avait pas subi de modification, l'esprit public ne cesse pas d'être vivement préoccupé de cette question, et l'anxiété des habitants se trouve justifiée par les nombreux préparatifs qu'on fait, tant dans la ville que dans la citadelle, et par les dispositions prises dans les hôpitaux. La caserne de Saint-Stefano, la plus grande de toutes, a été abandonnée par les soldats, qui sont logés dans les églises et dans les autres casernes. Dans la Lomelline on a réuni beaucoup de troupes; les bagages sont chargés, afin qu'elles puissent partir au premier signal.

— Le dépôt des officiers lombards qui se trouvait à Montalto et à Borgofranco a été transporté à Aosta.

ALEXANDRIE, 14 *avril.* — L'artillerie lombarde a été licenciée à Tortone, et tout le matériel a été rendu aux délégués piémontais. Les artilleurs lombards se sont dirigés en grande partie du côté de la Romagne et de la Toscane. Bien peu sont arrivés au dépôt. (*Corriere mercantile.*)

Lombardie. — MILAN. — A Milan et dans le Milanais se trouvent les 1er et 2e corps de l'armée autrichienne; le 3e est à Bergame; le 4e, dans les duchés. (*Il Censore.*)

Vénétie. — VENISE. — Une lettre de Venise, en date du 16 avril, adressée au citoyen Ignazio Guiccioli, gonfalonier de Ravennes, contient ce qui suit:

« Je ne vous écris que ces deux lignes, pour vous envoyer une dépêche qui vous est adressée et que j'ai communiquée à Manin, qui m'a chargé de vous faire des compliments.

» Aujourd'hui Venise est dans la joie: les nouvelles officielles arrivées à Manin de Paris lui apportent l'assurance que l'indépendance de Venise est reconnue; qu'il lui sera concédé un certain rayon de territoire, et qu'en attendant le blocus sera suspendu. J'en ai fait mon sincère compliment à Manin, qui m'a embrassé en me disant: « Continuons » tous à faire notre devoir, et faisons en sorte que le navire, » qui est arrivé à bon port, ne fasse pas naufrage. » (*Romagnolo.*)

Toscane.

FLORENCE, 16 *avril.* — La loi de l'emprunt forcé a été révoquée par décret du gouvernement; les quotités déjà payées seront restituées.

Le *Saggiatore* de Turin rapporte que le comte Demidoff, qui a pris une grande part à la contre-révolution de Florence en faisant l'avance de sommes considérables, s'est adjoint à la députation qui s'est rendue auprès du grand-duc à Gaëte.

18 *avril.* — Le général Zanetti a abandonné le commandement de la garde nationale, allant ainsi au devant d'une démonstration publique organisée par la réaction contre ce citoyen qui, dans des momens difficiles, avait rendu de si importants services, (*Il Nazionale.*)

LIVOURNE, 19 *avril.* — La ville jouit de la tranquillité la plus parfaite. La commission gouvernementale a publié un avis, invitant tous les citoyens à se réunir pour nommer une députation composée de 15 personnes honorées de la confiance publique, à l'effet de délibérer irrévocablement sur le parti à prendre. Par suite de cette proclamation, le Peuple s'est réuni en grand nombre devant le palais de la Commune, où il a été harangué par le major de la garde nationale Guarducci. A la suite de son discours, les quinze députés ont été nommés. (*Il Corriere Livornese.*)

République romaine. — ROME, 15 *avril.* — Les triumvirs ont publié un décret relatif aux biens provenant de corporations religieuses ou de main-morte: ces biens seront placés sous l'administration des domaines, et seront dans le plus bref délai divisés pour être affermés par contrat emphytéotique à des familles nécessiteuses. Ce décret porte en même temps qu'il sera pourvu aux besoins du culte et du clergé.

L'évêque d'Orvieto et le prélat Gallo ont été mis en liberté. (*Il Positivo.*)

— Une proclamation des triumvirs appelle tous les émigrés italiens armés ou sans armes à Rome pour y contribuer à la défense de la République.

M. Petroni a été nommé sous-secrétaire d'Etat au département de grâce et de justice.

Le brave Avezzana se trouve parmi nous. Hier au soir (le 16), il a été fêté au *Caffi Nuovo.* (*Il Contemporaneo.*)

ANCONE, 13 *avril.* — L'escadre autrichienne étant sortie de Pola pour bloquer Venise, a été prise en flanc par l'escadre ligurienne et s'est vue forcée de rentrer à Pirano, où elle se trouve bloquée elle-même. Les marins génois demandaient à grands cris d'attaquer l'ennemi, afin de réparer sur mer l'outrage fait aux armées italiennes sur le Tessin. On a eu beaucoup de peine à retenir cet élan. (*Democratico.*)

Etat napolitain. — NAPLES. — Nous apprenons par des lettres de Naples qu'une conspiration a été découverte à Gaëte. Des officiers de la marine napolitaine avaient résolu d'enlever le roi et de se transporter à Palerme. On a opéré beaucoup d'arrestations.

Sicile. — Le rapport du prince Satriano fait monter à 1,000 hommes les pertes éprouvées par les Siciliens, outre les blessés et les prisonniers. On n'a pu évaluer encore la perte du côté des Napolitains.

Dans les rapports siciliens on ne fait pas mention des pertes. On dit seulement que 200 Siciliens enrôlés de force par le prince Satriano ont passé à Taormina, avec armes et bagages, du côté de leurs compatriotes. D'après les mêmes rapports, les Siciliens auraient fait à Taormina 300 prisonniers napolitains. (*Il Positivo.*)

Le même journal annonce que dans la matinée du 14 on avait expédié de Naples des renforts à l'armée sur quatre bateaux à vapeur. La nouvelle se confirme que deux bâtiments napolitains avaient beaucoup souffert à l'attaque de Catane, et que la troupe avait éprouvé de grandes pertes.

Filangieri a publié un ordre du jour en vertu duquel toute personne prise en flagrant délit de vol serait arrêtée et passerait au conseil de guerre.

Toute personne qui dans l'espace de trois jours ne déposerait pas les armes et les munitions serait considérée comme un rebelle pris les armes à la main et jugée par le conseil de guerre. (*Il Contemporaneo.*)

POLOGNE.

KALISCH, 15 *avril.* — La conduite prudente du général Bem envers les prisonniers russes en Transylvanie occupe beaucoup les esprits des Russes cantonnés en Pologne.

Ce général, ayant gagné la bataille de Hermanstadt, se rendit en personne pour voir les prisonniers. Tout étonné, il s'écria à leur vue: « Comment se fait-il que je voie des Russes ici? Moi, Slave, je me suis battu contre les Autrichiens pour conquérir la liberté commune, mais jamais je ne me serais battu contre mes frères les Slaves! » Et à l'instant il a ordonné de les mettre tous en liberté. Quatre cents d'entre eux prirent immédiatement du service dans son armée. Quant au reste, il les envoya au général russe Lüders en lui faisant observer qu'il n'y avait que les morts de manquants.

Nous ne savons pas comment les nouvelles du théâtre de la guerre en Hongrie arrivent à la connaissance de l'armée russe plutôt qu'aux journaux. Elles animent les officiers russes; ils en parlent, ils font des manifestations en faveur des Hongrois et des généraux polonais, et c'est par suite de ces manifestations que le prince Paskiewicz a fait arrêter beaucoup d'officiers. (*Correspondance particulière.*)

HONGRIE.

PESTH, 19 *avril.* — Le général Welden, arrivé la nuit d'hier pour quelques heures à Bude, est reparti à Gran. La même nuit le camp entier fut levé et l'armée sa mit en marche si subitement que plusieurs officiers reçurent l'ordre au moment où ils se trouvaient à une représentation théâtrale. Ce matin les curieux courent hors la vide pour visiter le camp désert; les fornisseurs quotidiens rentrent en ville tout étonnés et déconcertés. C'est à quatre heures du matin que l'armée commenâa son mouvement dans la direction de Weitzen. Toute l'armée autrichienne, qui se trouve sur la rive gauche du Danube depuis Bude jusqu'à Komorn, passe aujourd'hui la rivière pour attaquer aujourd'hui même les Hongrois sur tous les points, pendant que le général Schlick et le ban, en opérant au-dessus de Weitzen, attaqueront l'ennemi par derrière et sur ses flancs. On s'attend à une bataille décisive. (*Wanderer.*)

— Nous lisons dans la *Correspondance* hongroise: L'Assemblée nationale de Debreczin a voté l'armement nouveau d'une armée de 200,000 hommes, c'est une mesure de précaution contre l'invasion russe. Le peuple hongrois se pré-

te volontiers à cette nouvelle charge. Plusieurs magnats hongrois arment à leurs frais des régiments entiers. La Hongrie possède maintenant trente cinp régiments de hussards. On considère à Debreczin l'empereur actuel comme un usurpateur et on ne le reconnaîtra jamais pour roi de Hongrie. Le célèbre général Bem s'estavancé avec une partie de ses troupes jusqu'à Temesvar, dans le Banat. Cette forteresse ne pourrait pas tenir longtemps contre un général pareil.

D'après le bulletin hongrois, la perte des impériaux, dans les combats de Isaszeg et Godellœ, s'élève à 5,000 tués et prisonniers, à 35 canons, avec une grande quantité de bagages et de munitions.

SUISSE.

BERNE, 25 *avril*. — Le général Thiard, ministre de la République française près la confédération, a quitté Berne samedi dernier; il a obtenu du ministère un congé de deux mois et se rend dans son département pour assister aux élections prochaines.

Quelques personnes pensent qu'il ne reviendra pas à Berne; ce serait une grande perte pour la Suisse, surtout dans le moment actuel, où la réaction fait ses efforts pour ressaisir le pouvoir et embrouiller les affaires de tous les pays. Le général, depuis son arrivée à Berne, avait su se concilier l'affection de tout le monde; il aimait la Suisse sincèrement et depuis 1815 il a été le premier ministre républicain que nous ayons eu; grâce à lui, malgré la marche du gouvernement français, il avait réussi à nous faire vivre en bonne intelligence avec la France; aussi n'a-t-il pas plus tôt passé la frontière que l'on parle déjà de notes adressées au conseil fédéral. M. Fénélon, qui est chargé des affaires de la légation en son absence, est un homme fort aimable, mais d'opinion légitimiste. Il vient de passer deux mois à Paris où probablement it aura reçu des instructions d'un ministère qni n'aime guère la République, en sorte que la confédération ne saurait trop se tenir sur ses gardes.

Le bruit a couru que M. Lesseps était destiné à remplacer M. le général Thiard. Nons ne savons pas jusqu'à quel point cette nouvelle est fondée.

On annonce aussi l'arrivée prochaine à Berne de sir Ed. Lyons, envoyé de la grande-Bretagne. (*Helvétie.*)

Le même journal, en reproduisant la nouvelle relative à la note adressée par la France au conseil fédéral demandant l'expulsion *du sanguinaire écrivain* Heinzen, ajoute les réflexions suivantes :

« La France n'a point à s'occuper des affaires de la Suisse. Si elle veut servir de gendarme à la sainte-alliance, libre à elle; quaut à la confédération, elle rejette ce rôle comme indigne d'une nation qui se respecte. S'il est vrai qu'nne note nous ait été envoyée de Paris, ce dont nous nous permettons de douter, nous osons croire que le conseil fédéral ne mollira point et qu'il saura répondre conformément aux vœux et à l'honneur du peuple suisse. »

On dit que la Prnsse a manifesté aussi son mécontentement au sujet du renvoi de M. de Roeder.

Suivant l'*Erzaehler*, la France et l'Autriche ont reconnu sans réserve la nouvelle organisation fédérale de la Suisse. La Prusse s'est bornée à faire une toute petite réserve à l'égard de Neuchâtel; l'Angleterre a donné des témoignages de bienveillance et d'amitié, mais les déclarations et les actes officiels manquent encore. La Russie ne s'est pas prononcée.

Un prix de 2,500 francs avait été proposé dans le canton de Vaud pour le meilleur écrit populaire *sur les droits et les actes par lesquels il a été attenté à la liberté religieuse dans le canton de Vaud, et sur les conséquences funestes de la persécution relativement à la morale publique et aux intérêts généraux d'un pays.* Trente-un Mémoires furent envoyés au concours. Lucien Gottrand, avocat et publiciste à Bruxelles, et Girard Blumer, professeur à Bâle, ont partagé entre eux les honneurs et les avantages de cette lutte. M. Blumer avait pris pour épigraphe les paroles prononcées par M. Odilon Barrot en avril 1846 : « Il n'y a pas de demi-droit en fait de LIBERTÉ DE CONSCIENCE. Si la liberté est appelée à subir ce que vous appelez des inconvénients, il faut l'acheter même à ce prix; mais s'il est nécessaire d'employer la force, il faut la faire intervenir POUR DÉFENDRE LA LIBERTÉ ET NON POUR LA COMPRIMER. »

ETATS GERMANIQUES.

La chambre des députés de Wurtemberg a tenu, le 22 avril, une séance très importante. il a été donné lecture de la réponse du roi à la députation chargée de lui remettre l'adresse en faveur de l'acceptation de la charte votée à Francfort. Dans cette réponse, le roi refuse de se soumettre au roi de Prusse. L'Assemblée a décidé, à l'unanimité, que cette réponse n'étant pas signée par le ministère, elle la considérait comme non avenue.

Elle a adopté, ensuite, une déclaration fort énergique par laquelle elle proclame la constitution de l'empire obligatoire dans le Wurtemberg.

Dans la séance du 25, le président de la chambre annonça que le roi avait quitté Stuttgart pour se rendre à son château de Ludwigsburg. Avant de partir, il a laissé une proclamation que le président a voulu lire, mais dont la lecture a été repoussée par la chambre qui n'a pas voulu reconnaître cet acte comme légal.

Le député Zwerger ayant proppsé la nomination d'une commission de quinze membres, choisis dans la chambre pour remplacer le gouvernement; la chambre a accédé à cette demande et la commission s'est mise immédiatement à l'œuvre.

— L'entrée des troupes allemandes dans le Jutland est un fait accompli. Ainsi les affaires de Schleswig, loin de tourner à la reprise des négociations, paraissent de nouveau ne devoir plus être tranchées que par les armes. Il paraît que c'est un ordre envoyé de Francfort et contraire aux ordres envoyés de Berlin qui a donné au différend des Allemands avec les Danois cette nouvelle tournure.

On écrit à ce sujet de Hembourg, le 22 avril : « Il est probable que sous peu de jours une grande attaque aura lieu contre l'île d'Alsen, où les Danois, avec 20,000 hommes, sont fortement retranchés, et simultanément contre le Jutland, la plus grande province du Danemarck, et où se trouve concentré le reste de l'armée danoise avec un corps de cavalerie de 7,000 hommes.

» Déjà 48 bataillons d'infanterie, 8 batteries et 2,000 hommes de cavalerie ont franchi, le 20 avril, la rivière de Kœnigsau, qui sépare le Schleswig du Jutland, et y ont occupé, après deux combats d'avant-garde, la ville de Kœlding.

» Que diront maintenant la France, l'Angleterre, la Russie, la Suède, dont les déclarations garantissent l'intégralité du territoire danois? C'est le ministère de Francfort qui leur jette ce gant! »

—Un cas extraordinaire dans les fastes maritimes vient de se passer à Hambourg. Le bateau à vapeur français du Hâvre ne pouvant, à cause du blocus, entrer dans l'Elbe, fut forcé par les croiseurs danois de retourner avec tout son chargement au Hâvre. Le capitaine Vasse, emmené à bord de la frégate *Bellone*, déclara au commodore que, n'ayant plus de charbon, il lui était impossible d'effectuer son retour; il dut s'engager sur l'honneur et par acte écrit : à ne prendre à Hambourg que le charbon nécessaire à son voyage et à n'y décharger aucune des marchandises de sa cargaison. A peine entré dans le port, le navire fut retenu de force, et, malgré la résistance du capitaine, les consignataires firent enlever d'autorité leurs marchandises. La diplomatie, les tribunaux, les autorités durent intervenir, mais le bateau fut prestement déchargé de sa cargaison.

On se demande ce que fera le capitaine lorsque, à sa sortie de l'Elbe, il sera arrêté et visité par les premiers croiseurs danois, envers lesquels il s'est engagé à ramener toutes les marchandises au Hâvre? Il est à prévoir que le bateau à vapeur français sera emmené sous séquestre à Copenhague. (*Journaux de Hambourg.*)

DANEMARCK.

On a publié à Copenhague le 12 avril la patente royale suivante :

« Nous Frédéric VII etc., faisons savoir que l'équipement de notre flotte demandant la présence de tous les marins danois qui se trouvent au service de l'étranger, nous ordonnons à tous les sujets de notre royaume de Danemarck audessous de 50 ans, soumis à la conscription maritime qui sont engagés au service étranger ou qui se trouvent actuellement à l'étranger, de revenir sans délai dans leur patrie... Persuadés que nous sommes qu'aucun homme de cœur et d'honneur parmi nos marins ne fera défaut à cet appel, nous déclarons par les présentes que ceux qui se seraient soustraits illégalement à notre service, ou qui se seraient laissé engager à bord de navires étrangers, seront, s'ils retournent, exempts de la peine qu'ils auraient encourue par une telle contravention à la loi. (*Boersenhalle.*)

26 *avril*. — Nous attendons avec impatience la reprise de la discussion des budgets. Le ministère profitera-t-il des enseignements qui doivent ressortir pour lui des discussions précédentes? nous avons fortement lieu d'en douter. Et cependant l'état du pays, sa situation financière exigent des remèdes prompts et efficaces. Les organes officiels auront beau seriner tous les jours et sur tous les tons que la Belgique est calme et prospère, tout cela n'empêche pas un seul pauvre de mourir de faim, tout cela ne fait pas rentrer un seul denier dans les caisses de l'Etat; nous voyons bien augmenter de temps en temps le chiffre de la dette publique par des émissions de papier-monnaie ou par des emprunts plus ou moins déguisés, mais en revanche les améliorations promises sont constamment ajournées, et la situation empire chaque jour. Les chambres actuelles ont accepté au mois de juin une lourde tâche à accomplir. Catholiques et libéraux, doctrinaires et progressifs, tous paraissaient d'accord sur la question du moment et se disputaient à l'envi, dans leurs programmes électoraux, la palme des réformes les plus radicales : depuis le commencement de la session, nous avons constaté avec peine que toutes ces belles promesses à l'aide desquelles on avait remporté la victoire électorale, avaient été déposées à la porte du parlement, et reléguées soigneusement au dehors. Ministres et représentants semblent avoir oublié que le calme dont jouit en ce moment la Belgique ne sera maintenu qu'à l'aide de réformes larges et démocratiques; car il ne faut pas perdre de vue que si l'émeute ne gronde pas dans nos rues, que si le mécontentement n'en est pas arrivé, chez nous, au point de provoquer des démonstrations publiques, il n'en est pas moins vrai, d'un autre côté, qu'un malaise caché, résultat d'une mauvaise administration et du désordre financier, se fait sentir de toutes parts et produit dans le pays une agitation sourde qui fermente, et qui bien qu'elle ne se manifeste pas encore au dehors, n'en est que plus dangereuse et plus menaçante. Il est certains optimistes qui croient au calme, tant que des rassemblements ou des coups de fusil ne viennent pas troubler leur repos; pour l'observateur attentif il est d'autres indices, et ceux-là se produisent chaque jour à nos yeux. La discussion des budgets de 1850 offrira aux chambres une occasion nouvelle d'entamer les abus; mais le ministère dont elles suivent la politique osera-t il aujourd'hui ce qu'il n'osait pas il y a un an? la *négative* ne nous paraît pas douteuse.

(*La Nation.*)

La chambre a été occupée hier de la discussion du projet de loi portant réduction du personnel des cours et tribunaux.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST.

Séance du 26 avril.

A une heure trois quarts la séance publique est ouverte.

Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de budget du ministère de la marine.

LE CIT. TRACY rappelle qu'une réduction considérable a déjà été opérée par le ministre sur le crédit du département de la marine; cette réduction est de plus de 2 millions. Cependant, la commission propose de nouvelles réductions. L'orateur pense que si elles étaient adoptées par l'Assemblée, il est certains services qui, malgré toute la bonne volonté du ministre, ne pourraient plus fonctionner.

LE CIT. PRÉSIDENT. Aucun orateur ne s'est fait inscrire pour la discussion générale; si personne ne demande la parole, la discussion est close et l'Assemblée passe à celle des articles.

LE CIT. MORTIMER TERNAUX fait une observation sur l'article 4 du chapitre 1er (gages des gens de service). Cet article, dit-il, était porté l'année dernière à 46,000 fr., et on l'élève cette année à 54,600 fr., c'est 8,600 fr. de plus dont l'orateur demande la suppression.

LE CIT. DESLONGRAIS appuie la suppression; l'augmentation a été faite en faveur des concierges, garçons de service et garçons de bureau; il en résulte que, sous le rapport du salaire, ce genre de service se trouve sur le même pied que les expéditionnaires.

LE CIT. PERRINON, rapporteur, rappelle que la pensée de l'Assemblée nationale a toujours été, en diminuant les gros traitements, d'élever les petits; il ajoute qu'un autre motif a guidé la commission dans le maintien de cette augmentation de salaire.

Après quelques observations des citoyens Dahirel et Schœlcher, l'amendement du citoyen Mortimer Ternaux, qui consiste à retrancher 8,000 fr. de l'article 4 du chapitre 1er, est mis aux voix; il est procédé au vote par scrutin de division.

En voici le résultat :

Nombre de votans,	539
Majorité absolue,	270
Pour,	229
Contre,	310

L'Assemblée n'a pas adopté la rédaction.

Sur l'article 2 (traitement du secrétaire général, 15,000 fr.), le ministère déclare consentir à une réduction de 3,000 fr., proposée par la commission.

Cet article, ainsi modifié, est adopté, de même que l'ensemble du chapitre 1er.

Le chapitre 2 (administration centrale; matériel, 133,000 fr.) est adopté sans discussion.

LE CIT. CH. DUPIN demande qu'il soit passé à la discussion du chapitre 5 (solde et habillement des équipages et des troupes), avant les chapitres 3 et 4, qui sont relatifs aux officiers militaires et civils.

LE CIT. RAPPORTEUR ne s'oppose pas à cette interversion, mais il croit qu'il serait bon de suivre, pour la discussion, l'ordre du budget.

LE CIT. DUFAURE. L'ordre pour la discussion des chapitres n'est pas indifférent, et je m'oppose à la proposition du citoyen Ch. Dupin.

Si on veut diminuer le nombre des officiers, c'est une question à traiter; mais quand bien même vous diminueriez l'effectif des marins, ce ne serait pas nne raison suffisante pour diminuer l'état-major.

La proposition du citoyen Ch. Dupin est repoussée.

On passe à la discussion du chapitre 3 (officiers militaires et civils).

« Art. 1er. Conseil d'amirauté, 23,800 fr. »

La commission propose une réduction de 4,600 fr., qui est combattue par le citoyen Tracy.

LE CIT. RAPPORTEUR. Nous n'avons pas oublié que les membres du conseil d'amirauté sont des officiers généraux qui ont rendu de grands services au pays; aussi la réduction que nous proposons ne touche-t-elle en rien à leurs droits.

La réduction est adoptée.

LE CIT. GUÉRIN dépose le rapport sur le budget particulier du ministère de la guerre.

On reprend le budget de la marine.

« Art. 2. Chapitre 3. — Préfectures maritimes, 123,100 francs. »

La commission propose une réduction de 7,000 fr.

LE CIT. TRACY combat cette proposition.

On entend ensuite sur la question les citoyens Charles Dupin, Kerdrel, Julien Lacroix.

La réduction, ainsi que l'article 2, sont adoptés.

Art. 3. Officiers de la marine, 1,834,580 fr. »

La commission propose une réduction de 192,010 fr.

LE CIT. DUFAURE. La réduction considérable qui vous est demandée sur cet article n'est pas une économie qui porte sur les traitements particuliers des officiers de la marine : elle est le résultat d'un changement total dans le cadre de l'état-major de notre marine. La question est très grave; il en est peu qui doivent plus éveiller votre sollicitude; je vais vous le démontrer.

La réduction demandée est la conséquence d'un article règlementaire additionnel à insérer dans les dispositions générales de la loi des finances.

Cet article règlementaire est ainsi conçu :

« Le cadre des officiers de marine sera fixé ainsi qu'il suit :

« 1 amiral, 9 vice-amiraux, 19 contre-amiraux, 80 capitaines de vaisseau, 170 capitaines de frégate, 500 lieutenants de vaisseau, 550 enseignes, 300 élèves.

« La réduction sera opérée au fur et à mesure des vacances. Néanmoins, une place sur deux vacances, dans chaque grade, sera réservée à l'avancement et donnée conformément aux règles établies. »

Tel est cet article réglementaire additionnel, et vous voyez que, sous ce modeste titre, c'est toute une loi organique.

LE CIT. PERRINON, rapporteur, Nous ne nous attendions pas, à propos d'une réduction de 192,000 fr.i à nous voir accusés de vouloir ruiner notre armée navale.

LE CIT. LAMARTINE. C'est l'instinct populaire, plus fort que tous les raisonnements, qui se soulève contre les propositions qui auraient pour résultat de diminuer notre force maritime.

Songez surtout aux circonstances dans lesquelles nous venons d'entrer; pas plus que l'honorable citoyen Dufaure, je ne crois que ce soient des circonstances de guerre, mais il n'en faut pas moins que la force de la France soit égale à la sagesse et à sa puissance.

LE CIT. BUREAUX DE PUZY, membre de la commission, soutient vivement les réductions; il soutient que 80 capitaines de vaisseau suffisent pour commander 40 vaisseaux, et 170 capitaines de frégate pour commander 60 frégates. C'est un tort, selon lui, de faire commander les frégates par des capitaines de vaisseau. Sous l'Empire, les frégates étaient commandées par des capitaines de frégate, et n'en étaient pas moins bien commandées.

LE CIT. DUFAURE reproduit avec énergie ses premiers arguments; il fait remarquer que si, sous l'empire, les frégates étaient commandées par des capitaines de frégate, c'est qu'à cette époque, les frégates étaient de 18 et 44 canons, et il y avait des vaisseaux de 74.

Depuis, on a construit des frégates de 60 canons et on a supprimé les vaisseaux de 74; les frégates sont aussi importantes et aussi difficiles à commander que des vaisseaux. C'est donc avec raison qu'il a été décidé per les réglements qu'elles seraient commandées par des capitaines de vaisseau.

LE CIT. GUICHARD, membre de la commission, iusiste vivement pour l'adoption des propositions de la commission.

L'article réglementaire proposé par la commission, et dont nous avons donné le texte dans le discours de M. Dufaure, est mis aux voix.

Une première épreuve par assis et levé est déclarée douteuse par le bureau.

Le scrutin de division est réclamé.

En voici le résultat :

Nombre des votants,	608
Majorité absolue,	305
Pour.	299
Contre,	309

L'Assemblée n'a pas adopté.

Une réduction de 8,350 fr. sur les états-majors généraux de la marine est adoptée.

L'article 3 est adopté avec le chiffre de 1,826,150 fr.

Une discussion sans intérêt s'engage sur l'article 6 du chapitre 3, relatif au génie maritime.

LE CIT. PRÉSIDENT annonce que, par suite de la vérification du scrutin qui vient d'avoir lieu sur l'article réglementairs proposé par la commission, ce résultat doit être ainsi modifié :

Nombre des votans,	594
Pour,	293
Contre,	301

Le rejet subsiste.

LE CIT. PRÉSIDENT propos et fait adopter une modificater de pure rédaction à la loi déjà votée sur les cautionnements.

La séance est levée à 6 heures et quart.

NOUVELLES DIVERSES.

Hier au soir a eu lieu, salle Monstesquieu, une très nombreuse réunion électorale convoquée par l'association démocratiqne des amls de la Constitution. La police assistait à cette réunion et les amis de la Constitution n'ont pas protesté contre cette scandaleuse violation du plus saint des droits. La pensée du comité était de travailler à faire une fusion entre leur parti et celui des démocrates socialistes.

Plusieurs orateurs socialistes sont montés à la tribune pour tendre la main aux amis de la Constitution, et les engager à voter pour les vingt-huit candidats socialistes.

Cette proposition n'a été ni acceptée ni refusée, cependant on a vu le citoyen Degousée, questeur de l'Assemblée nationale, venir présenter sa candidature, qui n'a pas été acceptée, cela va sans dire.

Il y a eu unanimité absolue parmi les socialistes qui formaient la majorité de la réunion pour voter en faveur des candidats de la liste sans en retrancher un seul.

—Hier au soir encore, les faubourgs Poissonnière, Saint-Denis, et les portes Saint-Denis et Saint-Martin ont été le théâtre de rassemblements tels que la circulation y était très gênée.

—L'immense palais de l'Exposition de l'industrie, construit dans le grand carré des fêtes aux Champs-Elysées, sera livré au ministre de l'agriculture et du commerce par les entrepreneurs, le 1er mai prochain, étant terminé. A partir de ce jour, les produits des exposants commenceront à y être reçus.

— On annonce que, le 22 de ce mois, la candidature de M. Guizot a été repoussée à Lizieux, et que celle de M. Besnard aurait été acceptée.

— La salle de la Fraternité, située rue Martel, a, dit-on, été fermée hier au soir par ordre de l'autorité.

— La Société d'encouragement pour l'industrie nationale vient de faire sa distribution annuelle de prix.

Le prix de 50,000 a été partagé entre deux établissements de constructeurs de machines, celui de M. Farcot, à Saint-Ouen, et celui de MM. Legavriand et Farinaux, à Lille, Il s'agissait d'une machine à vapeur qui produisît directement un mouvement de rotation. Un autre prix de 20,000 fr. pour le perfectionnement des locomotives n'a pas été gagné; cependant une médaille de 4,000 fr. a été donnée à M. Meyer pour la part qu'il a prise au concours.

— M. Leclaire, entrepreneur de peinture en bâtiments, a obtenu une médaille d'or de 3,000 fr. pour son procédé qui susbstitue du blanc de zinc et des couleurs à base de zinc au blanc de plomb et aux couleurs à base de plomb et de cuivre.

— Par arrêté du 22 avril 1849, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, ont été nommés au grade de chevalier de la Légion-d'Honneur les militaires dont les noms suivent, savoir :

MM. de Rancourt, chef de bataillon au 62e de ligne;
Pithot, capitaine au 1er de cuirassiers;
Nicolos, capitaine d'habillement au 2e id.;
Marcellot, capitaine au 4e de dragons.

Ces militaires ont reçu leur décoration des mains de M. le président de la République, à la revue qu'il a passée à Versailles dimanche dernier.

— Une ordonnance modificative des tarifs de transport de charbons sur le chemin de fer du Nord et les embranchements a été signée le 17 avril et placardée ce matin.

—Il ne faut pas exagérer l'étendue du mal que le temps actuel fait à la future récolte, mais il ne faut pas non plus le nier. Jusqu'à présent l'on ne croit pas que le colza, cette première espérance du cultivateur, ait souffert. Ceci est essentiel.

Pour les pommes de terre hâtives et en général pour toutes les primeurs, pour les arbres à fruit, le dommage est incontestable. Dans quelques localités, ce dommage peut être assez grand. (*Libéral liégeois.*)

CASINO DES ARTS, boulevart Montmartre, 12. — Un de nos meilleurs musiciens, M. Willent-Bordogni, vient d'être appelé à l'orchestre du Casino des Arts. Cet établissement est destiné à devenir une succursale de la Société des concerts du Conservatoire, et il n'est pas douteux que sous l'intelligente impulsion de son nouveau chef d'orchestre, les jennes maîtres comme ceux dont les œuvres ont déjà reçu la consécration du temps, n'y trouvent de dignes interprètes. La réorganisation du Casino sera inaugurée le 23 de ce mois par une œuvre de la plus haute importance, le *Déluge* de M. Grégoir, compositeur, que la Belgique, la Hollande et l'Allemagne ont applaudi avec enthousiasme. Le *Déluge* est une œuvre instrumentale, mêlée de récits poétiques. Elle ne ressemble à rien de ce qu'on a attendu jusqu'à présent à Paris, et l'exécution ne peut manquer d'exciter un vif intérêt. Tous les soirs à sept heures, grand concert. Prix : 1 fr.

— Des scènes de violence ont encore eu lieu, hier au soir, au manége Duphot, à une réunion électorale du comité dit national, présidé par M. Duvignau. Un citoyen qui posait quelques questions, en termes très convenables, au seul candidat qui se présentait, a été frappé et mis à la porte.

Cette réunion était en partie composée de valets d'écurie et de cochers de maison.

— Au 15 avril courant, les presses françaises avaient déjà imprimé 2,075 ouvrages en différentes langues mortes et vivantes.

— La commission instituée dans le département de la Scine, pour délivrer les brevets d'aptitude et de capacité aux personnes qui se destinent à l'éducation des enfants, se réunira à la Sorbonne, savoir :

1° Le 3 mai et jours suivants pour l'examen des directeurs et directrices des salles d'asiles;

2° Le 7 mai pour les aspirants aux brevets de capacité, pour l'enseignement primaire élémentaire et primaire supérieur;

3° Et le 21 pour les dames qui aspirent aux mêmes titres.

— L'Espagne doit à la France 47,500,000 fr., sans compter près de deux millions pour intérêts des termes échus pour fournitures d'armes et de munitions faites à la légion étrangère.

La dette de la Belgique monte à 17,294,500 fr. Celle de la Grèce à 9,213,958 fr.

La dette de Rome, de la Toscane et du Piémont repose sur des fournitures d'armes faites en 1848; elle s'élève à un peu plus de deux millions.

Les sommes dues par Louis-Philippe se rapportent pour 3,498,847 fr. à un réglement de compte qui a eu lieu entre le trésor et la liste civile en 1839, et à des répétitions qui auraient pour objet des coupes sombres faites induement dans les forêts de la liste civile.

Bourse de Paris du 26 avril.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd.
5 0/0 j. du 22 mars. .	87 20	87 50	87 »	87 »	87 65
5 0/0 (Emprunt 1848 j. du 22 mars 1849 (Certif. Omnium). .	» »	» »	» »	» »	» »
5 0/0 (Emprunt 1848 j. du 22 mars 1849 (Certif. Nus)	» »	» »	» »	» »	» »
Certificats de conversion d'Actions de Lyon, j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	» 5
4 1/2 0/0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	» »
4 0/0 j. du 22 mars. .	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 j. du 22 déc., .	56 »	56 »	55 50	55 50	56 25
Action de la Banque.	2390 »	2390 »	2380 »	2380 »	2385 »
Obligations de la Ville	1190 »	» »	» »	1190 »	1190 »

4 canaux avec prime...	1060	»	Dº Dette inférieure.......	»	»
4 canaux, Act. de jouis.	»	»	Belgique, Emp. 1840...	»	»
Bourgogne, j. d'avril....	885	»	Belgique, Empr. 1842..	»	»
Bourgogne, Act. de j....	272	»	Belgique, Trois 0/0.......	»	»
Caisse hypothécaire....	140	»	Belgique, Banque (1835).	»	»
Récép. de Rothschild...	»	»	Deux 1/2 hollandais.....	»	»
Emprunt romain........	77	»	Empr. portugais 5 0/0...	»	»
Emprunt d'Haiti........	»	»	Emprunt du Piémont...	770	»
Espagne, dette active..	»	»	Lots d'Autriche..........	320	»
Dette diff. sans intérêt.	»	»	Min. de la Grand'Combe.	»	»
Dette passive............	»	»	Zinc Vieille-Montagne..	3050	»
Trois 3 0/0 1841..........	10	»			

FIN COURANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd.
Trois 0/0 en liquidat.	» »	» »	» »	» »	» »
Fin courant	55 70	55 90	55 45	55 50	56 30
Prime fin courant .	» »	» »	» »	» »	» »
Prime fin prochaine	» »	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0 en liquidat.	» »	» »	» »	» »	» »
Fin courant	87 60	87 75	87 »	87 »	87 80
Prime fin courant .	88 20	88 50	87 70	88 50	» »
Prime fin prochaine	» »	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0, Empr. 1848, en liquidation. .	» »	» »	» »	» »	» »
Fin courant	» »	» »	» »	» »	» »
Prime fin courant .	» »	» »	» »	» »	» »
Prime fin prochaine	» »	» »	» »	» »	» »
Réc. de Rothschild, fin courant.	» »	» »	» »	» » »	» »
Trois 0/0 Belge. . . .	» »	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0 Belge	» »	» »	» »	» »	» »

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,
EUGENE CARPENTIER.

SPECTACLES DU 27 AVRIL 1849.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE-FRANÇAIS. — Adrienne Lecouvreur.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Montenégrins, la Marquise.
SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. — Rachel, les Guérillas, le Manteau.
THÉATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Le Lorgnon, le Bouquet de violettes, Gardée à vue, Etre aimé ou mourir.
VARIÉTÉS. — La Paix, le Vendredi, les Beautés, Laiifla.
VAUDEVILLE. — Les Prétendans, Deuxième numéro de la Foire aux idées, J'attends un omnibus, Breda Street.
THÉATRE MONTANSIER. — Si Jeunesse savait, les Femmes saucialistes, l'Etourneau.
PORTE SAINT-MARTIN.—
AMBIGU. — Louis XVI et Marie-Antoinette.
GAITÉ. — Marcean, Graciosco.
THÉATRE-NATIONAL.—Murat.
FOLIES-DRAMATIQUES. — Mathieu, Mme Gibon et Mme Pochet, Gibier du roi.
DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — Culottes et Cotillons, la Nuit du 13 mars, Ce qui manque aux Grisettes.
THÉATRE-CHOISEUL.—La Barbe impossible, Elle lui, le fils du Rempailleur, Grands fantasmagorie.
CIRQUE-NATIONAL—Champs-Elysées.—Ouverture, à 8 heures Soirée équestre.
THÉATRE DE LUXEMBOURG.—Mariage d'amour, la Californie.
SALLE VALENTINO, rue Saint-Honoré, 369.—Soirées dansantes, les mardis samedis et dimanches.

Imprimerie de NAPOLÉON CHAIX et Ce.